

COMMUNE DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA LAUTER NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG

ANNEXE 2:

NOTE RELATIVE AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

ELABORATION APPROBATION

Vu pour être annexé à
la délibération du conseil
communautaire en date du *26 avril 2006*

A LAUTERBOURG
le *26 avril 2006*

Le Président



Jéan-Michel FETSCH





Ensemble dans l'exigence

SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN

(ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 26-12-1958 MODIFIÉ)

Commune de

NEEWILLER - PRES - LAUTERBOURG

Plan Local d'Urbanisme

**Annexe Sanitaire
*Assainissement***

Juillet 2003



ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE - SCHILTIGHEIM BP 10020 - 67013 STRASBOURG CEDEX
TÉLÉPHONE : 03 88 19 29 19 - TÉLÉCOPIE : 03 88 81 18 91
E-MAIL : sdea@sdea.fr - INTERNET : www.sdea.fr



1. PRÉAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de la commune de NEEWILLER - PRES - LAUTERBOURG, la présente note rappelle les principales caractéristiques du système d'assainissement existant, puis traite de la desserte des futures zones d'extensions.

2. CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU EXISTANT

2.1. Organisation administrative

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des infrastructures collectives d'assainissement situées sur le territoire de la commune de NEEWILLER - PRES - LAUTERBOURG relève de la Communauté de Communes de la LAUTER.

2.2. Configuration générale

Les zones actuellement urbanisées sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire.

L'ensemble du système d'assainissement repose sur le fonctionnement de trois déversoirs d'orage (situés rue de la Haute Vienne, rue de Mothern et dans l'impasse issue de la rue de Niederlauterbach) et d'un bassin d'orage (environ 50 m³, constitué d'un collecteur Ø 1000 mm) implanté à l'aval du réseau. Les débits déversés rejoignent un fossé d'orientation générale nord-ouest / sud-est.

Les effluents sont dirigés vers une lagune située 600 m au sud de l'agglomération ; un quatrième déversoir d'orage est implanté en amont de la lagune.

3. PROGRAMMATION ACTUELLE DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES

Une étude diagnostic des installations d'assainissement a été réalisée pour la Communauté de Communes, aboutissant à un schéma directeur de travaux.

- Eaux claires parasites :

Les investigations réalisées dans le cadre de l'étude-diagnostic n'ont pas mis en évidence d'admission d'eaux claires parasites dans le réseau.

- Maîtrise du débit critique :

Les travaux prévus consistent en la mise en conformité des déversoirs d'orage n°94 et n°25.

- Création d'ouvrages

La création d'un déversoir d'orage est prévue rue de Mothern, à l'aval de l'intersection avec la rue de la Haute Vienne. Les débits déversés rejoindront l'exutoire naturel situé en contrebas de la rue de Mothern.

- Extensions :

Une extension du réseau collectant les eaux du bassin versant du chemin des Sapins se rejetant actuellement dans le réseau unitaire rue de Niederlauterbach sera réalisée vers le fossé situé en contrebas.

4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT DES ZONES D'EXTENSION FUTURE

S'appuyant sur la configuration du réseau actuel, la lecture des courbes de niveau, et sans mise en œuvre de calculs spécifiques, les éléments de réponse suivants peuvent être apportés :

- **Zones UA, UB**

Ces zones urbaines, desservies par des infrastructures de collecte pourront néanmoins nécessiter des extensions ponctuelles du réseau (notamment en zone UBS, extrémité sud de la zone UBb, UBa rue des Acacias) en cohérence avec le mode d'assainissement existant. En fonction des implantations et de l'ampleur des habitations futures, des équipements complémentaires de stockage/régulation pourront être nécessaires.

- **Zone IAU au nord de la Commune**

L'assainissement de cette zone s'effectuera en mode unitaire, les effluents seront dirigés vers les réseaux existant rue de la Haute-Vienne au niveau du regard 55.

- **Zone IIAU à l'est de la Commune**

L'assainissement de cette zone s'effectuera en mode séparatif, les eaux pluviales pourront être dirigées vers le fossé existant au sud de la rue de Mothern sous réserve de la mise en place d'équipements de traitement et de stockage-régulation. Les eaux usées de la partie située au nord de la rue Mothern pourront être dirigées vers le réseau menant à la lagune. Les eaux usées de la partie située au sud de la rue de Mothern devront rejoindre le réseau menant à la lagune au niveau du regard 102.

5 . ESTIMATION SOMMAIRE DES DÉPENSES LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Les montants suivants résultent de l'étude de faisabilité sommaire et de l'application de coûts moyens. Ils devront faire l'objet d'une approche plus détaillée préalablement à leur programmation notamment en fonction des plans de voirie. De plus, cette estimation ne tient cependant pas compte d'une part des éventuelles difficultés liées à la nature du terrain.

• Zone IAU	28 000 € H.T.
• Zone IIAU	640 000 € H.T.
TOTAL :	668 000 € H.T.

6. RÉGLEMENT DU P.L.U.

Le règlement du P.L.U. devra autoriser dans toutes les zones la construction de réseaux et d'ouvrages nécessaires au fonctionnement des installations d'assainissement (collecteur, bassin d'orage, poste de relèvement...) afin de permettre le développement des infrastructures de la Collectivité.

Schiltigheim, le 3 juillet 2003.

L'Ingénieur
chargé du Bureau d'Etudes
"Assainissement"

Florent CLAUSS